



# Mares et mouillères de la plaine de Bière – Perthes-en-Gâtinais (Identifiant national : 110620111)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 77510007)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Morgane Rose (NaturEssonne) et Vincent Van de Bor (PNRGF), .- 110620111, Mares et mouillères de la plaine de Bière – Perthes-en-Gâtinais. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110620111.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France

Rédacteur(s) :Morgane Rose (NaturEssonne) et Vincent Van de Bor (PNRGF)

Centroïde calculé : 617024°-2387279°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 22/09/2022

Date actuelle d'avis CSRPN : 28/09/2023

Date de première diffusion INPN : 09/11/2022

Date de dernière diffusion INPN : 13/11/2023

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	9
9. SOURCES .....	9

## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Seine-et-Marne
- Commune : Perthes (INSEE : 77359)

### 1.2 Superficie

,3 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 42  
Maximale (mètre): 84

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [110001449](#) - MOUILLERE DES QUARANTE SETIERS (Type 1) (Id reg. : 78601001)
- Id nat. : [110001222](#) - MASSIF DE FONTAINEBLEAU (Type 1) (Id reg. : 77186121)
- Id nat. : [110020297](#) - RÉSEAU DES MARES ET MOUILLÈRES DE PLATEAU ENTRE CERNAY-LA-VILLE ET BONNELLES (Type 1) (Id reg. : 78128005)
- Id nat. : [110020391](#) - MOUILLERE DES LAYES (Type 1) (Id reg. : 78220001)
- Id nat. : [110020273](#) - MARES DE LA PLAINE DE CHEVIN COURT (Type 1) (Id reg. : 78575001)

### 1.5 Commentaire général

La plaine de Bière est une vaste zone agricole située au nord-ouest de la forêt de Fontainebleau dans le département de la Seine-et-Marne. Ce secteur du territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français a fait l'objet d'inventaires naturalistes en 1997 (Ecosphère, 1997) à l'initiative de la DIREN Ile-de-France. Une seconde étude datant de 2008 tente de dresser un bilan de leur conservation 10 ans après. Depuis 2008 le Parc travail en partenariat avec la SNPN pour élaborer une cartographie la plus précise possible des mouillères. Leurs spécificités qui en font des milieux à éclipses ne permettent pas d'élaborer un inventaire sur une année. Il apparaît, à la lecture des deux études mais aussi aux dires des techniciens et bénévoles, que l'évolution générale des sites est assez hétérogène mais que la tendance globale est une dégradation, notamment pour les sites patrimoniaux. Depuis 2010, le Parc a de nouveau engagé un travail d'inventaire plus précis. L'inventaire se fait par photo interprétation aérienne et satellite complété par des visites de terrain. Il faut au minimum 5 ans pour déterminer avec précision les secteurs à étoile d'eau d'un territoire donné. Toutes les observations sur les milieux sont intégrées à la base de données de la SNPN et en partie sur CETTIA. Suite à ce travail, nous pouvons conclure que les données historiques étaient insuffisantes pour évaluer l'état de la biodiversité. Si l'on regarde aujourd'hui on constaterait une forte augmentation de la valeur floristique et faunistique des sites liée à un nombre de données plus important et une augmentation du nombre de mouillères. En effet, le nombre d'espèces patrimoniales reste relativement stable et ceci dans l'ensemble des groupes taxonomiques. Sur le plan floristique, les espèces les plus remarquables sont l'Etoile d'eau (*Damasonium alisma*), l'Elatine verticillée (*Elatine alsinastrum*) et le Scirpe couché (*Schoenoplectus supinus*). Néanmoins ces espèces présentent peu de stations. L'analyse des suivis réalisés par le Parc permet aussi de constater que ces espèces sont soumises à des variations interannuelles et qu'il est difficile de dégager une évolution globale. Notons que les populations restent néanmoins globalement faibles et donc potentiellement fragiles. A partir de 2015, des dégradations importantes ont donné lieu à une réaction de l'AFB (Agence française de la biodiversité) mais la plaine a perdu une partie de sa richesse. Récupérée en 2021 par un grand projet de restauration financé par la compensation. Seule une mouillère dégradée n'a pas été remise en état. Les deux mares de la commune proposées ici sont incluses dans un réseau fonctionnel composé de nombreuses mares et mouillères de la plaine de Bière. Seule c'est deux mares présentes les critères nécessaires à la création d'un Znieff avec la présence des trois tritons. Pour les mares périphériques il manque certainement des données et une extension est possible notamment vers la ferme ou la grande mare du silo.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

*Non renseigné*

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Autres (préciser)

*Commentaire sur les activités humaines*

Autres : fermeture du milieu, comblement des mouillères, pollution par les apports chimiques.

### 1.6.3 Géomorphologie

- Plateau
- Autre (préciser)

*Commentaire sur la géomorphologie*

Autres : mouillière et champ.

La zone d'étude est une plaine - la plaine de Bière - dont l'altitude moyenne se situe aux alentours de 78 m (cote maximale: 84 m). Elle est traversée par l'Ecole (cote minimale : 42 m) et deux de ses affluents: le ru de Rebais et le ruisseau de Moulignon, ainsi que par le ru de la Mare aux Evées, affluent de la Seine. La plaine repose sur l'assise du calcaire de Brie. Celui-ci présente un certain degré d'altération de surface (karstification périglaciaire) se traduisant par la présence de mardelles, encore appelées dolines. Il s'agit de dépressions formées au niveau du toit du calcaire par l'action de la dissolution. La plaine est en grande partie recouverte d'une formation complexe formée de sables, de limons et d'argiles. L'ensemble de cette couverture s'est formée par le colluvionnement et l'épandage des sables de Fontainebleau. La partie supérieure est en général surtout riche en limons et en argiles, la fraction sableuse étant plus importante dans la partie inférieure. Le pH de l'eau varie de 7 à 9. On trouve dans la partie Sud-Est de la plaine des blocs de grès constituant le prolongement des alignements gréseux de la forêt de Fontainebleau. Au Nord-Est, on trouve des alluvions qui correspondent à une ancienne terrasse de la Seine. Elles recouvrent les formations de grès et de sable de Fontainebleau. L'altération du calcaire explique la formation d'un grand nombre de dépressions (c'est-à-dire de mouillères, à sec ou non) qui sont en réalité des dolines. L'imperméabilité du substrat, l'un des facteurs de la durée d'inondation des mares et des mouillères, est fonction de la richesse de la formation en limons et argiles.

### 1.6.4 Statut de propriété

*Non renseigné*

*Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### Patrimoniaux

- Habitats
- Ecologique
- Faunistique
- Amphibiens
- Oiseaux
- Odonates
- Floristique
- Algues

### Fonctionnels

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Fonctions de régulation hydraulique
- Ralentissement du ruissellement
- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- Zone particulière d'alimentation
- Zone particulière liée à la reproduction

### Complémentaires

- Paysager
- Pédagogique ou autre (préciser)

#### Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

#### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation proposée tient compte du degré élevé de dégradation de l'espace agricole au sein duquel ce réseau de mares s'intègre. Le zonage proposé se limite par conséquent à l'habitat \* mare \* ou \* mouillère \* que l'on considère ici depuis le centre du point d'eau jusqu'au bord supérieur de ses berges dès lors qu'elles se caractérisent par un cortège d'espèces sauvages ou par une \* auréole \* visible sur plusieurs années de photos aériennes. Les interactions qui existent entre les différentes mares du plateau et qui sont garantes de la conservation des espèces les plus remarquables, nous ont conduits à considérer l'ensemble des mares encore présentes sur ce secteur et qui hébergent au moins une espèce déterminante. Ce réseau fonctionnel de mares est donc proposé sous la forme d'une znieff de type polynucléaire constituée de 66 entités distinctes présentant de fortes similitudes (nature des habitats, composition spécifique des peuplements végétaux et animaux, intérêt patrimonial). Au niveau cartographique et en raison de l'échelle utilisée pour le zonage des znieff, chaque mare ou mouillère est symbolisée à l'aide d'un polygone.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

#### Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Poissons</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phanérogames</li> <li>- Odonates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amphibiens</li> </ul>

### 5.2 Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>C1.12</i> <i>Végétations immergées enracinées des plans d'eau oligotrophes</i>	<i>22.422</i> <i>Groupements de petits Potamots</i>		Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)	5	
<i>C3.51</i> <i>Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies</i>	<i>22.32</i> <i>Gazons amphibies annuels septentrionaux</i>		Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)	5	1997 - 2021
<i>C3.246</i> <i>Communautés à Oenanthe aquatique et à Rorippe amphibie</i>	<i>53.146</i> <i>Communautés d'Oenanthe aquatica et de Rorippa amphibia</i>		Informateur : Van de Bor V. (NATURESSONNE)	40	2020 - 2020

### 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>C3.22</i> <i>Scirpaies à Scirpus lacustris</i>	<i>53.12</i> <i>Scirpaies lacustres</i>		Informateur : Van de Bor V. (NATURESSONNE)	30	
<i>G1.11</i> <i>Saulaies riveraines</i>	<i>44.1</i> <i>Formations riveraines de Saules</i>		Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)	50	

### 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>11.1</i> <i>Monocultures intensives</i>	<i>82.11</i> <i>Grandes cultures</i>			100	

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444431	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Triton ponctué</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)	Fort	10	50	1997 - 2021
	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton crêté</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)	Fort	20	50	1997 - 2021

### 7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Crapaud commun</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)				1997 - 2021
	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)	Fort	10	50	2021 - 2022
	444440	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grenouille verte</i> (La), <i>Grenouille commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)	Moyen			1997 - 2021
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i> (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)	Moyen	100	500	1997 - 2021
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	<i>Grenouille rousse</i> (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vincent Van de Bor (PNRGF)	Fort	2	30	1997 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Odonates	65322	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	<i>Sympétrum sanguin (Le)</i> , <i>Sympétrum rouge sang (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ENERGIE	Faible			2008 - 2021

### 7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné



## 7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> ) Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> ) Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> ) Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Production des spécimens de grenouille rousse ( <a href="#">lien</a> )
	444431	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	444440	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> ) Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France	1997	INVENTAIRE ECOLOGIQUE DES MARES DE LA PLAINE DE BIERE (SEINE ET MARNE)
	FERNEZ T. & HENDOUX & F. LAFON P	2016	Guide des végétations remarquables
	NaturEssonne - Maria Villalta, Olivier Marchal, Vincent van de Bor	2020	La protection des étoiles d'eau en Ile-de-France, propositions pour la mise en place d'une protection adaptée à l'étoile d'eau en Ile-de-France
Informateur	ENERGIE		
	Van de Bor V. (NATURESSONNE)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Vincent Van de Bor (PNRGF)		